

Madame la Préfète,  
Madame la sénatrice, monsieur le sénateur,  
Madame et messieurs les députés,  
**(Folliot excusé, représenté par sa suppléante Madame Gisèle DEDIEU)**  
Monsieur la Président du Conseil Général, **(excusé, représenté par VALAX)**  
Monsieur la Maire,  
Monsieur le Directeur Départemental de l'UT DIRECCTE, **(excusé)**  
Messieurs les secrétaires et présidents des organisations syndicales,  
Mesdames et messieurs les journalistes,  
Mesdames et messieurs,  
Chères et chers amis,  
Chères et chers camarades,

Au nom de toutes et tous les camarades de la CGT du Tarn je vous remercie d'être aujourd'hui à nos cotés pour célébrer cet anniversaire. Ma courte intervention sera suivie par celle de Jacques Nocaudie, Président d'honneur de l'Institut Tarnais CGT d'histoire Sociale, il vous retracera plus précisément dans quel contexte s'est créée notre Union Départementale. Ensuite je donnerai la parole à Elvida Arnaud, membre de la Commission Exécutive Confédérale, organe de direction de la CGT médiatiquement dénommé « gouvernement de la CGT » par analogie à nos institutions républicaines.

Comme vous le savez, la CGT est une vieille dame, mais toujours alerte. Elle a eu, elle a et aura encore de nombreux enfants. L'union Départementale des Syndicats CGT du Tarn est l'un de ces 96 berceaux territoriaux, un vieux berceau qui a soufflé ses 100 bougies le 1<sup>er</sup> septembre dernier, vieux, certes, mais n'en doutez pas toujours actif et pour longtemps.

A l'origine de l'organisation actuelle de la CGT dans le Tarn, il existait les Bourses du Travail, celle d'Albi fut inaugurée le 24 septembre 1899 par Jean Jaurès, elle se situait au numéro 2 de la Place Lapérouse. Notons au passage que ce même jour Jaurès inaugurait également le 3<sup>ème</sup> four de la Verrerie Ouvrière d'Albi.

Comment en est-on arrivé à la création des Unions Départementale ?

La Confédération Générale du Travail est née du Congrès de Limoges en 1895. Il rassemble plus de 1600 organisations telles que les Chambres Syndicales, les Groupes Corporatifs, les Fédérations de Métiers, les Unions et les Bourses du Travail. Le Congrès décide que : « *la Confédération a exclusivement pour objet d'unir, sur le terrain économique et dans des liens d'étroite solidarité, les travailleurs en lutte pour leur émancipation intégrale* ».

Il recommande aux différentes « associations » syndicales d'une même profession d'aboutir à l'unification de la dite organisation professionnelle.

Les congrès suivants, en 1896 à Tours, en 1897 à Toulouse et en 1898 à Rennes, poursuivent ce même objectif : unifier et organiser les salariés dans la défense collective de leurs intérêts. A propos du Congrès de Rennes, La Dépêche publiait, le 6 octobre 1898, un article intitulé : « Le mouvement social », signé de Jean Jaurès ; il disait ceci :

*« De même que sous les surfaces agitées de la mer de vastes bancs sous-marins se forment et s'exhaussent peu à peu, de même sous tous les orages et toutes les*

*agitations de la société se forme peu à peu la puissance ouvrière. Tous les jours, sans bruit, des groupes nouveaux se fondent, des cerveaux s'éveillent, des militants apprennent à penser, et l'éducation de la classe salariée se perfectionne et s'étend. En ce moment même et quand les passions déchaînées de toute part semblent interdire les œuvres méticuleuses et patientes, le prolétariat continue tranquillement son organisation économique.*

*Au congrès de Rennes où 1500 groupes, syndicats des Bourses du Travail étaient représentés, il vient de remanier les cadres. Il a décidé que les groupes économiques seraient classés en deux grandes organisations générales. D'un côté il y aura la Confédération du travail comprenant les syndicats réunis en Fédérations de métiers. De l'autre, il y aura la fédération générale des Bourses du travail comprenant exclusivement des Bourses. Le Congrès a pensé que le syndicat et la Bourse étaient deux organes distincts remplissant des fonctions distinctes.*

*Le syndicat a surtout pour objet la lutte économique, la défense du salaire contre les entreprises du capital. La Bourse du travail a surtout une œuvre d'enquête, de statistique permanente sur les conditions de travail, sur le chômage, sur les mouvements de la production. L'un, si je comprends bien, est considéré surtout comme un organe de combat; l'autre, comme un organe d'éducation et d'information préparant l'avenir et recueillant les éléments dont la classe ouvrière aura besoin plus tard pour organiser la production sur la base sociale. Et c'est, sans doute, parce que ces deux fonctions distinctes se développent avec toute leur puissance que le congrès a décidé qu'elles relèveraient de deux grandes organisations distinctes.*

*Mais, en même temps, il a été convenu que dans les circonstances graves ces deux organisations générales, la Fédération des Bourses et la Fédération des Métiers, entreraient en contact et s'entendraient pour une action commune.*

*La forme que le prolétariat vient d'adopter par son organisation économique subira, sans doute, de perpétuelles variations et adaptations. En fait, la classe ouvrière organisée oscille entre deux tendances qu'elle doit concilier par un incessant effort.*

*D'un côté, il y a la tendance centralisatrice. Il est clair que le prolétariat ne peut espérer le triomphe qu'en groupant et coordonnant tous ses efforts. Il est donc amené à englober tous ses groupes locaux, ou même toutes les fédérations de métiers comprenant déjà les syndicats d'une même industrie, en un organisme général. De même pour les Bourses du travail.*

*Mais d'un autre côté, il y a des militants qui représentent ce qu'on peut appeler la tendance fédéraliste et libertaire. Ils craignent que des organismes trop vastes n'absorbent peu à peu l'activité et la spontanéité des groupes locaux. Ils craignent que l'activité du prolétariat ne prenne la forme d'une vaste administration et qu'une sorte de parlementarisme ouvrier et de bureaucratie ouvrière ne résulte d'organismes trop vastes. Les groupes locaux ne pourront plus agir que par délégations, et les délégués des groupes formeront peu à peu une sorte de parlement ouvrier accaparant toutes les énergies du prolétariat.*

*Le congrès de Rennes semble avoir tenu compte de cette tendance en classant la Fédération des Métiers et la Fédération des Bourses dans deux organisations distinctes.*

*Il lui a paru sans doute que chacune de ces deux organisations, composées d'éléments homogènes, pourrait laisser à ces éléments plus de spontanéité. Mais, comme d'autre part, le besoin d'unité et d'action commune est impérieux, il est possible qu'un prochain congrès s'engage plus en avant dans la voie centralisatrice.*

*Quoi qu'il en soit, les congrès témoignent d'une grande activité de pensée dans la classe ouvrière et on peut dire que le prolétariat se prépare à recueillir l'héritage du pouvoir bourgeois. »*

Jaurès avait vu juste, en 1902, le congrès de Montpellier réaffirme le rôle du fédéralisme sans pour autant oublier l'importance de s'organiser localement. Il donne sa double structure à la CGT : les fédérations et les unions départementales.

Ainsi les revendications des salariés pourront s'exprimer tant d'un point de vue professionnel que d'un point de vue territorial. Les professions continuent à s'organiser autour des métiers, alors que les Bourses du travail s'organisent par rapport au découpage administratif, le département. C'est ainsi que sont nées les Unions Départementales.

Dans le Tarn, l'Union Départementale sera créée 10 ans après le congrès de Montpellier, en 1912, elle s'installera dans les locaux de la Bourse du travail d'Albi, nous l'avons évoqué, 2 place Lapérouse.

En 1923, le bâtiment de la Place Lapérouse est frappé d'alignement, la Bourse du travail et l'Union départementale déménagent, place Saint-Eugène, aujourd'hui renommée place Fernand Pelloutier.

Aujourd'hui, la CGT, dans le département, rassemble 3533 syndiqué(e)s répartis dans 97 syndicats affiliés à 25 fédérations professionnelles et répartis sur 6 unions locales CGT.

Ces Union Locales et syndicats sont les piliers de l'Union Départementale.

Sans vouloir faire de comparaison, la CGT du Tarn a aussi son TOP 14. En effet, il faut avoir plus de 50 adhérents pour y entrer. Ces 14 syndicats représentent 1675 syndiqués.

661 syndiqués sont dans des syndicats de 20 à 49 adhérents, 426 dans des syndicats de 19 à 10 adhérents, 345 militent dans des syndicats de moins de 10 adhérents. Toutes unions locales confondues la CGT compte 426 syndiqué(e)s directement adhérent(e)s aux structures interprofessionnelles.

Cette répartition est une conséquence directe de l'évolution du salariat dans notre département. En effet, depuis de nombreuses années le tissu économique du Tarn a évolué de l'industrie vers le commerce et les services. Des pans entiers de l'industrie ont disparu, je pense notamment à l'exploitation du charbon à Carmaux, la métallurgie au Saut du Tarn, le textile à Mazamet, les mégisseries à Graulhet, la liste n'est pas éternelle exhaustive.

Les emplois de ces grandes entreprises ont été remplacés par des emplois dans le commerce, l'aide à la personne, les services aux particuliers et à l'entreprise. Mais ce sont des emplois précaires, souvent à temps partiel non choisi, proposés principalement aux femmes et aux jeunes. Ces emplois se situent dans des PME et TPE, la petite taille de ces entreprises reste un handicap pour le syndicalisme, souvent mis à mal par les pressions patronales.

Malgré tout, pour la première fois, les salariés des TPE seront appelés à s'exprimer du 28 novembre au 12 décembre prochain dans le cadre de la mesure de la représentativité des organisations syndicales sur le plan national et régional. Le CGT s'adresse à eux, comme vous pouvez le lire sur la banderole qui orne la façade de l'Union Départementale, et revendique les mêmes droits pour tous les salariés !

L'absence de véritable politique industrielle en France, comme dans de nombreux pays européens, nous a conduits à la situation que nous vivons aujourd'hui : 3 millions de chômeurs et 6 millions de salariés en situation de sous-emploi et de précarité. Dans la continuité de notre journée d'étude du 21 mars, sur la politique industrielle en Midi Pyrénées, et de la manifestation régionale du 5 juin, devant la préfecture de région, la CGT appelle les salariés à participer massivement à la manifestation toulousaine du 9 octobre prochain. Cette journée interprofessionnelle d'action, à l'initiative de la Fédération Européenne de l'Industrie est une première mobilisation dans plusieurs pays ; l'emploi et le marché du travail, liés aux enjeux industriels, sont au cœur des préoccupations des salariés.

Toujours au niveau européen, en accord avec la Confédération Européenne des Syndicats, la CGT lance une campagne expliquant le contenu antisocial du traité européen, dit Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance. La CGT propose une pétition à destination des parlementaires et du gouvernement pour une non ratification du traité par la France, quel que soit la procédure utilisée.

Pour gagner le changement, la CGT a appelé à battre Sarkozy, ce qui ne signifie pas pour autant qu'elle soutient pleinement le programme du nouveau gouvernement. Si nous voulons que celui-ci agisse dans l'intérêt des salariés il nous appartient d'intervenir sur la répartition des richesses créées par notre travail, dans chaque entreprise, chaque lieu de travail. Le travail, c'est la création de richesses par les travailleurs et non un coût comme certains tentent de le faire croire, c'est bien cette idée que nous devons faire grandir dans l'esprit de tous les salariés.

Je vous remercie de votre attention.

Je passe maintenant la parole à Jacques Nocaudie qui va nous retracer la création de l'Union Départementale.

Vous pourrez également découvrir ou redécouvrir, succinctement, l'histoire de la Bourse du travail d'Albi sur les petits livrets à votre disposition sur les tables.